CONCOURS

« Une rentrée plus branchée que jamais ! »

Règlement de participation

Le concours « **Concours Une rentrée plus branchée que jamais !** » (le « **Concour**s ») est organisé par Sobeys Capital Inc. (l'« **Organisateur du concours** ») et se déroule dans les magasins suivants (les « **Magasins Participants** », collectivement les « **Magasins participants** »):

- IGA extra Supermarchés Jacques Daigle Inc., 220, rue Saint-Charles, Sainte-Thérèse, QC, J7E 2B4 ;
- IGA extra Supermarchés Jacques Daigle Inc., 450, Blainville, Sainte-Thérèse, QC, J7E 1N9 ;
- IGA extra Supermarché Le Faubourg Inc., 2605, rue D'Annemasse, Boisbriand, QC, J7H 0A5.

Le concours débute le jeudi 20 août 2026 à l'ouverture du Magasin participant et se poursuit jusqu'au mercredi 9 septembre 2026, à l'heure de fermeture du magasin (la « Période du Concours »).

1. ADMISSIBILITÉ :

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec ; et
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours.
- Être un membre du Programme de récompense Scène+^{MC} * (le « Programme »).

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins IGA , des ambassadeurs et influenceurs d'IGA, des fournisseurs des Prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu. Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

*SI LE PARTICIPANT N'EST PAS UN MEMBRE DU PROGRAMME : il peut devenir membre du Programme directement en ligne à l'adresse https://www.sceneplus.ca/fr-ca/register ou au comptoir du service à la clientèle d'un Magasin Participant en complétant l'adhésion en ligne.

L'adhésion au Programme est gratuite, mais nécessite un accès à Internet (il est possible d'avoir accès à Internet gratuitement dans divers lieux publics). Lorsque vous êtes inscrit comme Membre cumulant des points au Programme (le « Membre »), vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du Programme, telles que modifiées de temps à autre.
Le Participant doit s'assurer que les coordonnées inscrites dans son Compte de membre Scène+MC
(le « Compte de membre ») soient en tout temps exactes pour permettre à l'Organisateur du Concours de le contacter, le cas échéant.
Aux fins du présent Règlement, le Participant est la personne dont le nom apparaît au Compte de membre et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

2. COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER :

PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat requis. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat, vous devez rédiger une lettre manuscrite originale d'au moins trois cents (300) mots expliquant **pourquoi l'un des magasins IGA participants est votre magasin préféré** pour faire vos achats**.** Veuillez indiquer dans la lettre votre nom, prénom, adresse postale, ville, code postal et votre numéro de téléphone, ainsi que votre adresse courriel (si possible) dans une enveloppe. Vous pouvez déposer votre lettre au comptoir de service du Magasin Participant, avec la mention du nom du concours, à l'attention de « **Concours une rentrée plus branchée que jamais !** » (la « **Participation sans achat** »). La Demande de participation sans achat devra être reçue par le représentant du Magasin Participant au plus tard le dernier jour de la Période du Concours, le 9 septembre 2026 à l'heure de fermeture du magasin. Chaque lettre remplie correctement est considérée comme une (1) Participation sans achat. En soumettant une Participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour par Compte de membre pendant la Période du Concours. La Demande de participation sans achat aura les mêmes chances de gagner que la Participation avec achat.

PARTICIPATION AVEC ACHAT

Pour participer, les clients reçoivent un (1) billet de participation par tranche d'achats de 25$ ou plus (avant taxes) effectué dans l'un des 3 magasins IGA participants et sur présentation de la carte Scène+.

Les Participations sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

3. PRIX ET VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE :

Trois (3) prix (un « Prix », et collectivement, les « Prix ») seront offerts dans le cadre du présent concours, soit un (1) Prix remis par l'un des Magasins participants.

Le Prix consiste en 3 iPads Air 11 pouces gris cosmique 128g, d'une valeur de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (999 $ CA). La valeur totale des Prix est de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 997 $ CA).

REMARQUES SUR LES PRIX
GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le formulaire d'exonération. Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours.

4. CHOIX DES GAGNANTS

Il y aura un (1) tirage (un « Tirage ») dans le Magasin Participant, par un représentant du Magasin Participant, le jeudi 10 septembre 2026 à 16h00.

Un (1) gagnant sera sélectionné de façon aléatoire parmi toutes les participations valides reçues durant la période du Concours dans les trois (3) magasins participants, conformément au présent règlement. Un (1) tirage (le « Tirage ») sera effectué manuellement au IGA extra Supermarché Le Faubourg Inc. 2605 Rue D'Annemasse Boisbriand, QC, J7H 0A5. La personne sélectionnée sera désignée comme le « Participant sélectionné ».

Limite d'un (1) prix par Participant sélectionné pour toute la durée du Concours. Le prix sera remis au gagnant par le représentant du Magasin participant dans lequel le Prix est remporté.

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA

DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un trafiquage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site https://corporate.sobeys.com/fr/privacy- policy pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours au comptoir de service du Magasin Participant. Le nom des gagnants du Concours sera disponible dans les soixante (60) jours suivants la date du dernier Tirage (le 16 août 2025) au comptoir de service des Magasins Participants et ce pour une période minimale de dix (10) jours.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par iga.ca. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à iga.ca ou IGA.ca ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme iga.ca ou IGA.ca et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

Scène+^{MC} est une est une marque de commerce de Scène Plus IP Corporation utilisée sous licence par Sobeys Capital Incorporée et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.